



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignants

Question écrite n° 3574

Texte de la question

M. André Lajoinie attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des candidats admis sur les listes complémentaires des différents concours de recrutement des professeurs du second degré et qui ne sont pas intégrés. En effet, au moins 150 candidats admis sur la liste complémentaire au CAPES de mathématiques n'ont toujours pas d'affectation, alors qu'il manque de nombreux postes d'enseignants pour améliorer la qualité de l'enseignement et les conditions de travail des professeurs. En conséquence il lui demande quelles mesures il pense prendre en vue de remédier en urgence à cette situation et pour améliorer le nombre de recrutements nécessaires pour répondre aux besoins de la prochaine rentrée scolaire.

Texte de la réponse

Compte tenu des besoins en enseignants en mathématiques qui se font jour dans les divers rectorats et conformément aux instructions données par le ministre, les élèves de la liste complémentaire du CAPES de mathématiques seront employés soit en remplacement, soit en soutien dans les établissements du territoire métropolitain ou outre-mer. En conséquence, les candidats restant inscrits sur les listes complémentaires du CAPES de 1997 ont été admis en qualité de professeur stagiaire dans les IUFM Leur stage s'effectuera notamment dans les ZEP ou dans des établissements retenus comme prioritaires par les rectorats.

Données clés

Auteur : [M. André Lajoinie](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3574

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3135

Réponse publiée le : 15 décembre 1997, page 4644